

ID: 027-212701171-20230407-2023041403-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Trois, le sept avril à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.

Présents: Mme DUTOUR Martine, 1ère Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2ème Adjoint -

Mme DUBOC Dominique, 3ème Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4ème Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali -

Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés: Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire -

M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

Absente: Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance: Mme DUBOC Dominique, 3ème Adjointe.

DATE DE CONVOCATION: 30/03/2023 NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

Nombre de membres presents: 12

OBJET: Travaux du SIEGE Route de Ferrières – convention de participation financière.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de **Distribution Publique d'électricité**, d'**Eclairage Public** et de **Télécommunications Route de Ferrières (DT 591556)**.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

en section d'investissement : 27 000,00 € en section de fonctionnement : 9 167,00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la **convention** de participation financière annexée à la présente, et l'inscription des sommes au Budget de l'exercice au **compte 2041512** pour les dépenses d'investissement (Distribution Publique d'électricité & Eclairage Public coordonné) et au **compte 615232** pour les dépenses de fonctionnement (réseau de Télécommunications).

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance, Dominique DUBOC.

Rendu Exécutoire après Dépôt en Préfecture

et Publication ou Notification

du

le Maire

